

Page de garde de la fiche de données de sécurité

Identification du produit :

Nom commercial : **Pury Blue**

Utilisation : Produit de nettoyage (usage privé et professionnel)

Fournisseur transmettant la fiche de données de sécurité :

BUCHER + WALT SA
Route de Soleure 8
CH-2072 St-Blaise

Téléphone : +41 32 755 95 00
E-mail : info@bucher-walt.ch

Numéro national d'urgence (Suisse) :

145 – Tox Info Suisse (accessible 24 h/24)

Section 7 Manipulation et stockage

Respect des prescriptions LTr, OPA et OChim.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Assurer une ventilation suffisante.

Stocker dans l'emballage d'origine, bien fermé, entre –20 °C et +40 °C.

Page de garde de la fiche de données de sécurité

Section 8 Limitation de l'exposition / EPI

Port de lunettes et de gants de protection recommandé.

Protection respiratoire non nécessaire si la ventilation est suffisante.

Section 13 Élimination

Élimination conformément à l'OLED (VVEA) et à l'OMoD (VeVA).

Section 15 Dispositions légales

LChim, OChim, ordonnance du DFI sur les FDS, LTr, OPA, OLED, OMoD.

Produit classé dangereux (Eye Irrit. 2, H319).

Page de garde établie le : 22.01.2026

Pury Blue

Date d'édition 22.01.2026
Date d'exécution 17.12.2025
Version 1.4 (fr)
remplace la version de 06.05.2023 (1.3)

*** RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

*** 1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial du produit/désignation Pury Blue
Art-Nr. 1.0601.02842.00000
Identifiant unique de formulation UFI: S0V7-M0DA-400A-S3G9

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange
Produits de nettoyage (usage domestique et professionnel)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Yachticon A. Nagel GmbH
Bürgermeister-Bombeck-Str. 1,
D-22851 Norderstedt
Téléphone +49 (0)40 3204 997 0
Télécopie +49 (0)40 3204 997 99
E-mail yachticon@yachticon.de
Site web www.yachticon.de

Service responsable de l'information:
Téléphone +49 (0)40 3204 997 0
Télécopie +49 (0)40 3204 997 99

E-mail (personne compétente):
yachticon@yachticon.de

*** 1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Tox Info Suisse 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement Procédure de classification
(CE) N° 1272/2008 [CLP]
Eye Irrit. 2, H319

Consignes en cas de risques pour la santé
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Remarque
Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



GHS07

Pury Blue

Date d'édition 22.01.2026
Date d'exécution 17.12.2025
Version 1.4 (fr)
remplace la version de 06.05.2023 (1.3)

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208 Contient du linalol. Peut produire une réaction allergique.

Autre étiquetage

LINALOOL (CAS 78-70-6)
PARFUM

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Numéros CAS	Numéros CE	Numéro index	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
10043-52-4	233-140-8	017-013-00-2	chlorure de calcium	< 40 pds %	Eye Irrit. 2; H319	ATE(voie orale): > 2000 mg/kg ATE(voie cutanée): > 5000 mg/kg
78-70-6	201-134-4		linalol	> 0.1 < 1 pds %	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1B; H317	
Numéro d'enregistrement REACH		Nom de la substance				
01-2119494219-28-XXXX		chlorure de calcium				

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Consultez un médecin si les symptômes apparaissent et / ou persistent.

Pury Blue

Date d'édition 22.01.2026
Date d'exécution 17.12.2025
Version 1.4 (fr)
remplace la version de 06.05.2023 (1.3)

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec:
Eau
en cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.
Enlever les lentilles de contact.
En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau
Extincteur à sec
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Utiliser des moyens d'extinction qui conviennent à l'environnement. Le produit ne brûle pas.
En cas de décomposition thermique, formation possible de substances toxiques.
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Vêtement de protection.

Informations complémentaires

Le produit lui-même n'est pas combustible.
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Pury Blue

Date d'édition 22.01.2026
Date d'exécution 17.12.2025
Version 1.4 (fr)
remplace la version de 06.05.2023 (1.3)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec les yeux et la peau.
Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de déversement accidentel dans des eaux ou égouts, prévenir les autorités compétentes.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Matière appropriée pour recueillir le produit:

Sable
Sciure de bois
Liant universel
Kieselguhr

Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.
Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7
Evacuation: voir rubrique 13
Protection individuelle: voir rubrique 8
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Éviter de:

Contact avec les yeux
Contact avec la peau

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.

Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Respecter les dispositions de la législation sur l'eau.

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

Conserver le récipient bien fermé.

Pury Blue

Date d'édition 22.01.2026
Date d'exécution 17.12.2025
Version 1.4 (fr)
remplace la version de 06.05.2023 (1.3)

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Stocker dans des conteneurs scellés frais et sec.
Conserver entre -20 et 40 °C.
durée de stockage : >24 mois

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

*** RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

8.1 Paramètres de contrôle

DNEL salarié

Numéros CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
10043-52-4	chlorure de calcium	10 mg/m ³	aigu par inhalation (local)	
10043-52-4	chlorure de calcium	5 mg/m ³	long terme par inhalation (local)	

DNEL Consommateur

Numéros CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
10043-52-4	chlorure de calcium	5 mg/m ³	aigu par inhalation (local)	
10043-52-4	chlorure de calcium	2.5 mg/m ³	long terme par inhalation (local)	

*** 8.2 Contrôle de l'exposition**

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques pour éviter l'exposition

Veiller à une bonne aération des locaux, avec aspiration éventuelle de l'air au poste de travail.

*** Protection individuelle**

Protection yeux/visage

lunettes de protection

*

Protection des mains

Modèle de gants adapté
NBR (Caoutchouc nitrile)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité, qui peuvent varier selon le fabricant.

Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

Protection corporelle:

vêtement de protection léger

Protection respiratoire

Une protection respiratoire n'est pas nécessaire si la ventilation est suffisante.

Pury Blue

Date d'édition 22.01.2026
Date d'exécution 17.12.2025
Version 1.4 (fr)
remplace la version de 06.05.2023 (1.3)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

liquide

Couleur

bleu

Odeur

caractéristique

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	Point de fusion < 0 °C		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 100 °C		
inflammabilité	non déterminé		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé		
Point éclair	non déterminé		
Température d'auto-inflammabilité			Le produit n'est pas auto-inflammable.
Température de décomposition			Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.
pH	dans l'état fourni env. 7 (20°C)	DIN 19261	
Viscosité	non déterminé		
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau (20°C)		miscible en toutes proportions
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	23 hPa (50°C)	DIN 51640	
Densité et densité relative	env. 1 g/mL (20°C)		
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		

9.2 Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Propriétés explosives			Le produit n'est pas explosif.

Autres informations

voir fiche technique

Pury Blue

Date d'édition 22.01.2026
Date d'exécution 17.12.2025
Version 1.4 (fr)
remplace la version de 06.05.2023 (1.3)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pour les produits de décomposition, voir chapitre 5

Indications diverses

De façon générale, nous recommandons d'éviter le contact avec des réactifs fortement chimiques tels qu'acides, lessives alcalines, produits d'oxydation et de réduction.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	Numéros CAS10043-52-4 chlorure de calcium DL50: > 2000 mg/kg Espèce Rat		
Toxicité dermique aiguë	Numéros CAS10043-52-4 chlorure de calcium DL50: > 5000 mg/kg Espèce Lapin		
Toxicité inhalatrice aiguë	non déterminé		

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Estimation/classification

Aucun effet irritant connu.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Estimation/classification

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Estimation/classification

non sensibilisant; Cochon d'Inde

Pury Blue

Date d'édition 22.01.2026
Date d'exécution 17.12.2025
Version 1.4 (fr)
remplace la version de 06.05.2023 (1.3)

Sensibilisation cutanée

Estimation/classification

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Estimation/classification

Aucune indication de génotoxicité n'est disponible.

Cancerogénité

Estimation/classification

Aucune indication d'effet cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Estimation/classification

Aucune indication d'effets toxiques sur la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

STOT SE 1 et 2

Estimation/classification

Non classifié

STOT SE 3

Irritation des voix respiratoires

Estimation/classification

Non classifié

Effet narcotique

Estimation/classification

Non classifié

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Autres informations

Pas d'effet connu.

Danger par aspiration

Remarque

Aucune classification en ce qui concerne une toxicité par aspiration.

11.2 Informations sur les autres dangers

Informations sur les autres dangers

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Pury Blue

Date d'édition 22.01.2026
Date d'exécution 17.12.2025
Version 1.4 (fr)
remplace la version de 06.05.2023 (1.3)

Autres informations

Effet irritant sur les yeux, les muqueuses ou la peau possible.
Sensibilisation possible chez les personnes qui y sont prédisposées.
Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique.
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	Numéros CAS10043-52-4 chlorure de calcium CL50: 4630 mg/L Espèce Tête de boule Durée du test 96 h		
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	Numéros CAS10043-52-4 chlorure de calcium LC50 2400 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 48 h		
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	Numéros CAS10043-52-4 chlorure de calcium NOEC 610 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 21 d		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	Numéros CAS10043-52-4 chlorure de calcium EC50 2900 mg/L Espèce Selenastrum capricornutum Durée du test 72 h		
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

Pury Blue

Date d'édition 22.01.2026
Date d'exécution 17.12.2025
Version 1.4 (fr)
remplace la version de 06.05.2023 (1.3)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

12.7 Autres effets nocifs

Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires

Les données écologiques pour le mélange ne sont pas disponibles.
Éviter une introduction dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit	Désignation des déchets
200129 *	détergents contenant des substances dangereuses
Code des déchets conditionnement	Désignation des déchets
150102	emballages en matières plastiques

Élimination appropriée / Produit

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination du produit doit être effectuée conformément à la réglementation européenne et nationale en vigueur en matière de gestion des déchets, notamment la directive 2008/98/CE relative aux déchets et les dispositions nationales applicables en France, en Belgique et au Luxembourg. Le producteur de déchets est tenu de déterminer la filière d'élimination appropriée en concertation avec les autorités locales compétentes. Le code de déchet suivant est uniquement conçu à titre de recommandation.

Le produit utilisé peut avoir des propriétés différentes de celles du produit non utilisé. Cette fiche de données de sécurité ne peut fournir aucune information sur le produit utilisé.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures ménagères.

Élimination conformément aux prescriptions légales.

Remarque

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Pury Blue

Date d'édition 22.01.2026
Date d'exécution 17.12.2025
Version 1.4 (fr)
remplace la version de 06.05.2023 (1.3)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	-	-	-
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	-	-	-

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

Modes de transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

*** RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente

Pury Blue

Date d'édition 22.01.2026
Date d'exécution 17.12.2025
Version 1.4 (fr)
remplace la version de 06.05.2023 (1.3)

Abréviations et acronymes

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Skin Irrit. 2: Irritation de la peau, Catégorie 2

Skin Sens. 1: Allergène cutané, Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Irritation des yeux, Catégorie 2

CAS: Chemical Abstracts Service

CLP: Classification, étiquetage et emballage

GHS: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques

ECHA: Agence européenne des produits chimiques

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

SCL: Specific concentration limit

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles

EC50: concentration efficace 50%

IC50: Concentration inhibitrice 50%

LC50: Concentration létale médiane

LD50: Dose létale 50%

PBT: persistant, bioaccumulable et toxique

PNEC: Concentration prédite sans effet

SVHC: substance extrêmement préoccupante

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

DNEL: dose dérivée sans effet

ATE: Estimation de la toxicité aiguë

WGK: classe risque aquatique

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

*

Références littéraires et sources importantes des données

Fiche technique du fournisseur.

European Chemicals Agency (ECHA)

Texte intégral des mentions de danger dans la section 3 (PAS de classification du mélange).

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange a été effectuée selon la méthode de calcul du règlement CLP (1272/2008). a été effectuée.

Indications de stage professionnel

Voir fiche technique pour plus d'informations.

Indications diverses

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Les réglementations nationales particulières doivent être mises en œuvre indépendamment de chaque utilisateur!

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparées en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Pury Blue

Date d'édition	22.01.2026
Date d'exécution	17.12.2025
Version	1.4 (fr)
remplace la version de	06.05.2023 (1.3)

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente